

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue dans les bureaux administratifs d'Énercycle (390, boulevard de la Gabelle), **le vendredi, vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-six (23 janvier 2026), ONZE HEURES QUINZE (11 h 15)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Éric Blouin, Représentant de la MRC de Mékinac
Monsieur Jocelyn Isabelle, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Jean-François Aubin, Représentant de la Ville de Trois-Rivières
Monsieur Sébastien Marchand, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Luc Dostaler**, Président et Représentant de la MRC des Chenaux.

Rés.: 2026-01-6007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2025
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Autorisation d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un nouvel écocentre sur le territoire de la ville de Trois-Rivières
8. Achat d'un pousoir à neige pour le site de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2025-434)
9. Reconditionnement du moteur du camion de collecte de fosses septiques – unité 41066 (DDP-2025-435)
10. Achat d'un chargeur sur roues pour le site (OS-999)
11. Adoption du règlement d'emprunt 2026-01-74 décrétant une dépense et emprunt de 8 784 000 \$ pour l'aménagement de la

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

cellule 7 et de la construction du poste de pompage 7 au LET de Saint-Étienne-des-Grès

12. Fourniture et installation d'un dôme d'opérations (OS-997)
13. Contrat d'entretien ménager pour les bâtiments d'Énercycle (DDP-2026-441)
14. Achat d'un camion à chargement avant (OS-1003)
15. Autres sujets
 - Remplacement du système Paradox par le système ICT au bâtiment en location (DDP-2026-450)
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
12 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 12 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6009

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR SÉBASTIEN MARCHAND**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2026-01-6010 CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de janvier 2026, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2026-01-6011 AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCOCENTRE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**

ATTENDU ; la volonté de répartir l'achalandage des écocentres d'Énercycle ;

ATTENDU le rapport émis par la firme DeRico Experts-conseils daté du 9 janvier 2026 concernant un terrain pouvant accueillir un nouvel écocentre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR SÉBASTIEN MARCHAND**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'administration à acquérir de gré à gré le terrain identifié dans le rapport de la firme DeRico Experts-conseils daté du 9 janvier 2026, et ce, sous réserve que le coût d'acquisition soit conforme à l'estimation de l'administration ainsi qu'aux crédits budgétaires disponibles.

Il est également résolu d'autoriser le Directeur général ou le directeur des affaires juridiques et greffier ou la directrice des finances et trésorière à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2026-01-6012 ACHAT D'UN POUSSOIR À NEIGE POUR LE SITE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2025-434)

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'achat d'un poussoir à neige ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2025-434, aux Entreprises Michel Guévin inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6013 RECONDITIONNEMENT DU MOTEUR DU CAMION DE COLLECTE DE FOSSES SEPTIQUES – UNITÉ 41066 (DDP-2025-435)

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le reconditionnement du moteur de l'unité 41066 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2025-435, à l'entreprise Centre du Moteur, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6014 ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LE SITE (OS-999)

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour l'achat d'un chargeur sur roues :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
8348871 Canada inc. (Terapro Construction)	450 010,00 \$
Wajax limitée	569 777,00 \$
Liebherr Canada ltée	485 921,00 \$
Toromont Cat	559 775,00 \$

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-999, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Terapro Construction, selon les termes et conditions prévus au devis.

Il est aussi résolu de financer cet équipement par crédit-bail. Le crédit-bailleur sera déterminé par résolution lors d'une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité

Règl.: 2026-01-74

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2026-01-74
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET EMPRUNT DE 8 784 000 \$
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 7 ET DE LA
CONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE 7 AU LET DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé et résolu d'adopter le règlement 2026-01-74 décrétant un emprunt et une dépense de 8 784 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 7 et la construction du poste de pompage 7 au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil autorise les travaux et les constructions à effectuer selon l'estimation datée de décembre 2025 préparée par monsieur Jean-François Bélanger, ingénieur pour la firme Alphard, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de cette estimation ainsi que de l'estimation détaillée préparée par madame Caroline Plouffe, CPA, en date du 15 décembre 2025, lesquelles estimations font ensemble partie intégrante du présent règlement comme annexe 1 et comme annexe 2.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 8 784 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 8 784 000 \$ sur une période de 3 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la compétence 3 de la Régie, en matière d'élimination des matières résiduelles, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu à l'entente constitutive de la Régie de

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

gestion des matières résiduelles de la Mauricie dont une copie est jointe au présent règlement sous l'annexe 3.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6015

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN DÔME
D'OPÉRATIONS (OS-997)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un dôme :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Binette Construction	738 345,00 \$
Dufour Construction	965 562,00 \$
Les Industries Harnois	770 862,39 \$
Les Industries Permo inc.	808 839,30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR SÉBASTIEN MARCHAND**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-997, au plus bas soumissionnaire conforme. Le plus bas soumissionnaire étant non conforme, le contrat OS-997 est octroyé à l'entreprise Les Industries Harnois, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2026-01-6016

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES
BÂTIMENTS D'ÉNERGYCLE (DDP-2026-441)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'entretien ménager des bâtiments d'Énergycycle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2026-441, à l'entreprise SPEICO, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6017

ACHAT D'UN CAMION À CHARGEMENT AVANT (OS-1003)

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour l'achat d'un camion à chargement avant :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Groupe environnemental Labrie	524 400 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-1003, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe environnemental Labrie, selon les termes et conditions prévus au devis.

Il est aussi résolu de financer cet équipement par crédit-bail. Le crédit-bailleur sera déterminé par résolution lors d'une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6018

**REMPACEMENT DU SYSTÈME PARADOX PAR LE
SYSTÈME ICT AU BÂTIMENT EN LOCATION (DDP-2026-450)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le remplacement du système Paradox par le système ICT au bâtiment en location ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BOULANGER**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

MONSIEUR JOCELYN ISABELLE, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2026-450, à l'entreprise Alarme Alliance, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-01-6019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu de lever l'assemblée à onze heures dix-huit (11 h 18).

Adoptée à l'unanimité

Signé par :

E9F247B404DF4FF...

SECRÉTAIRE

ENERGYCYCLE

Directives et ordres de changement Janvier 2026

Appel d'offres	Fournisseur	Directives et ordres de changement	Détails	Montant original du contrat	Montant supplémentaire ou crédit (\$ - taxes en sus)
DDP-2025-428, Achat d'un détecteur de méthane portable pour les émissions surfaciques	ERE	DC-01	Le changement consiste en des frais de port qui était non inclus dans la soumission.	25 140,68 \$	91,00 \$
DDP-2025-396, Travaux station de pompage – Déménagement du garage de la MRC des Chenaux à Champlain	LEAB Mécanique de procédé inc.	DC-01	Le changement consiste en des travaux supplémentaires pour le percement du regard de béton pour l'installation de l'évent à la station de pompage.	41 315,66 \$	1 574,36 \$
DDP-2025-406, Réaménagement des salles de bain du garage (430, boulevard de la Gabelle)	Construction Danoco inc.	DC-A03	Le changement consiste en l'ajout de peinture sur 2 cloisons du côté porte d'entrée du bureau et du côté de la porte de la laveuse.	88 000,00 \$	235,29 \$
OS-983,	Groupe FJH construction inc.	DC-A04	Le changement consiste en l'ajout d'un seuil d'aluminium aux portes STLV-P02 et STLV-P-03 et installer dans un lit de mortier sous celui de la porte et fixé solidement pour recouvrir la planche asphaltique entre le mur de fondation et le trottoir.	1 787 961,15 \$	593,80 \$

ENERGYCYCLE

Construction d'un écocentre à Saint-Luc-de-Vincennes					
OS-983, Construction d'un écocentre à Saint-Luc-de-Vincennes	Groupe FJH construction inc.	DC-C07	Le changement consiste en le raccordement du pavage projeté à l'existant.	1 787 961,15 \$	336,60 \$
OS-983, Construction d'un écocentre à Saint-Luc-de-Vincennes	Groupe FJH construction inc.	DC-C09	Le changement consiste au raccordement de la valve à l'aqueduc municipale.	1 787 961,15 \$	537,58 \$
OS-994, Travaux civils pour la gestion de l'eau de pluie – Écocentre de Trois-Rivières-Ouest	Groupco construction inc.	DC-C02	Le changement consiste en la modification du pluvial.	152 750,00 \$	15 866,01 \$
OS-994, Travaux civils pour la gestion de l'eau de pluie – Écocentre de Trois-Rivières-Ouest	Groupco construction inc.	DC-C03	Le changement consiste en la disposition de sols contaminés.	152 750,00 \$	19 379,53 \$
OS-994, Travaux civils pour la gestion de l'eau de pluie – Écocentre de Trois-Rivières-Ouest	Groupco construction inc.	DC-C04	Le changement consiste en un crédit pour l'annulation des travaux de mise en place des regards-puisards et des conduites.	152 750,00 \$	(5 939,74 \$)
OS-994,	Groupco construction inc.	DC-C05	Le changement consiste en des frais supplémentaires pour le transport des regards-puisards sur un autre site d'Énergycycle.	152 750,00 \$	750,00 \$

ENERGYCYCLE

Travaux civils pour la gestion de l'eau de pluie – Écocentre de Trois-Rivières-Ouest					
DDP-2024-333, Dépenses relatives au déplacement du garage de la MRC des Chenaux	MRC des Chenaux	DC-01	Le changement consiste en des frais supplémentaires de location de bâtiment et de terrain pour le déplacement du garage.	27 220,00 \$	47 622,28 \$